



Transmission héritage immobilier

Par **boston29**, le **16/02/2010** à **17:16**

Bonjour,
J'ai un enfant d'un premier mariage dont je n'ai pas la garde. Je vis actuellement en couple et nous souhaitons acheter une maison. Ma compagne n'a pas d'enfant, uniquement un neveu. Nous ne souhaitons pas d'autre enfant.
Nous pensons mettre la même somme en apport et payer à parts égales les mensualités d'emprunt. Nous pensons aussi peut-être nous pacser et faire une donation au dernier vivant.
Si je décède en premier que se passera t'il?(les relations de ma compagne et de sa soeur ne sont pas très bonnes).
Si c'est elle au contraire qui décède que se passera t'il?
Merci par avance de vos réponses.